

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2024

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Christian AMBARD, Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE (*jusqu'à la délibération n°23*), Cédric BARBIERO, Nora BELATTAR, Tassadit BELLABAS, Claire BELLISSEN, Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Eliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE, Clément DELORME, Anne DEMOND, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIR, Benjamin GIRON, Marcel GOLBERY, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Bernard JAVAZZO, Jean-Charles KOHLHAAS, Pierre LAFORETS (*à partir de la délibération n°3*), Dominique LARGE, Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI (*jusqu'à la délibération n°20*), Bertrand MANTELET, Solange MARTELLACCI, Josiane MARTIN, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE, Claude MOUCHIKHINE (*à partir de 19h05*), Jean-Luc PAYS, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Christiane PLASSARD, Louis PROTON, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SECHAUD, Bertrand SEGRETAI, Ahlame TABBOUBI, Jean-Luc VIDALOT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Nadine BADR-VOVELLE donne pouvoir à Alexandre HEBERT (*à partir de la délibération n°23*), Sandrine BELMONT donne pouvoir à Ahlame TABBOUBI, Marysa DOMINGUEZ donne pouvoir à Eliane CHAPON, Marine BOISSIER donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Patrice LANGIN donne pouvoir à Levana MBOUNI, Pierre-Marie MAUXION donne pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS, Alexis MONTOLIU donne pouvoir à Thierry DUCHAMP, Anne PASTUREL donne pouvoir à David GUILLEMAN, Clotilde POUZERGUE donne pouvoir à Jérôme MOROGE, Jacques ROS donne pouvoir à Sandrine COMTE, Georges TRANCHARD donne pouvoir à Christian AMBARD, Chantal TURCANO-DUROSSET donne pouvoir à Christiane PLASSARD, Philippe LOCATELLI donne pouvoir à Pierre LAFORETS (*à partir de la délibération n°20*).

ABSENTS :

Anissa HIDRI, Maud MILLIER-DU MOULIN, Philippe SOUCHON.

ORDRE DU JOUR

1 - Instauration des commissions thématiques permanentes facultatives et élection des membres	4
2 - Désignation des conseillers municipaux en qualité de représentants de la commune auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs.....	4
3 - Désignation des conseillers municipaux en qualité de représentants de la commune auprès des Conseils d'établissement d'enseignement.....	5
4 - Fixation du nombre de membres et désignation des représentants de la commission consultative des services publics locaux	5
5 - Élection des représentants du Conseil municipal à la Commission de délégation des services publics	6
6 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)	6
7 - Désignation des délégués du Conseil municipal au SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).....	6
8 - Désignation des délégués du Conseil municipal au SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise)	6
9 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges	8
10 - Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA	8
11 - Nomination du représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de la SPL funéraire	9
12 - Désignation des membres du comité d'éthique et d'évaluation de la vidéoprotection.....	9
13 - Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration de l'hôpital de Sainte-Foy-Lès-Lyon	9
14 - Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE). Désignation des représentants de la Ville.....	9
15 - Dissolution du syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC).....	10
16 - Désignation d'un Conseiller municipal en charge des questions de défense	11
17 - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la création d'un restaurant au groupe scolaire Marie-Curie.....	11
18 - Exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux	12
19 - Attribution des tickets restaurants aux agents de la Commune Nouvelle.....	13
20 - Création d'un comité social territorial commun entre la ville d'Oullins-Pierre-Bénite et le centre communal d'action social d'Oullins-Pierre-Bénite	13
21 - Fixation des élections professionnelles, du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision de recueil de l'avis des représentants de la Collectivité...	14

22 - Règlement intérieur du temps de travail des agents de la Ville et du CCAS d'Oullins-Pierre-Bénite.....	15
23 - Convention de groupement de commandes permanent entre la commune de Oullins-Pierre-Bénite et le C.C.A.S. de Oullins-Pierre-Bénite	17
24 - Adhésion au dispositif de Centrale d'achat territoriale - Approbation du règlement de la Centrale d'achat territoriale - Autorisation de signature de la Convention d'adhésion - Délégation au Maire	17
25 - Recensement de la population 2024	17
26 - Résiliation de la convention intercommunale entre les médiathèques d'Oullins, Saint-Genis-Laval et Brignais.....	18
27 - Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de séjours enfants/jeunes entre l'association HUMATOPIE et la commune d'Oullins-Pierre-Bénite.....	21
28 - Conventions avec la Société Protectrice des Animaux de Brignais relatives à la stérilisation des chats errants, la fourrière animale et contre la maltraitance animale	28

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michel BAARSCH est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PIERRE-BÉNITE, DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2023 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'OULLINS ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BENITE DU 6 JANVIER 2024

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques par rapport à ces procès-verbaux ? Non.

Je les mets aux voix.

Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal du 6 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - Instauration des commissions thématiques permanentes facultatives et élection des membres

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- M. MOUCHIKHINE vient d'arriver.

M. MOUCHIKHINE.- Je prie l'assemblée de bien vouloir m'excuser de ce contretemps non seulement indépendant de ma volonté mais contraire à ma volonté.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?
(Non.)

Je vous propose de voter à la fois la création de ces trois commissions, la fixation du nombre de conseillers présents dans ces commissions et d'élire les membres proposés précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation des conseillers municipaux en qualité de représentants de la commune auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs

Rapporteuse : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ?

Monsieur KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci. J'avais été informé que dans le centre social Graine de Vie et le centre de santé Benoît Frachon des élus d'opposition de Pierre-

Bénite siégeaient dans le début de ce mandat. Vous faites le choix de ne plus proposer de postes à des élus de l'opposition ou est-ce que j'ai une mauvaise information ?

M. LE MAIRE.- Non parce que ce sont des élus sortants. Sur l'association de gestion du centre de santé Benoît Frachon nous étions déjà tous les trois sortants, aussi bien Maryse MICHAUD, Sandrine et moi-même.

Mme MICHAUD.- Il y a une distinction à faire entre les élus sortants et les membres du bureau. Les élus de l'opposition auxquels on fait référence, font partie du bureau et feront toujours partie du bureau.

M. KOHLHAAS.- J'avais une mauvaise information, autant pour moi. Nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

M. LE MAIRE.- Quelle est la nuance entre abstention et ne prend pas part au vote ? C'est pour mon information personnelle.

M. KOHLHAAS.- Quand on s'abstient c'est qu'on ne choisit pas entre le oui et le non. Quand on ne prend pas part au vote c'est qu'on n'est pas concerné. On peut avoir un avis mais on n'est pas concerné.

M. LE MAIRE.- On a un avis mais on ne le donne pas. D'accord, j'ai compris. Et on se le garde pour nous mais on n'en pense pas moins.

3 - Désignation des conseillers municipaux en qualité de représentants de la commune auprès des Conseils d'établissement d'enseignement

Rapporteure : Mme DAUVERGNE

Présentation du rapport par Mme DAUVERGNE.

M. LE MAIRE.- Merci, Patricia. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

4 - Fixation du nombre de membres et désignation des représentants de la commission consultative des services publics locaux

Rapporteure : Mme BONTEMPS

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci, Marlène. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 - Élection des représentants du Conseil municipal à la Commission de délégation des services publics

Rapporteuse : Mme BONTEMPS

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : M. DELORME

Présentation du rapport par M. DELORME.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7 - Désignation des délégués du Conseil municipal au SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières)

Rapporteur : M. PROTON

Présentation du rapport par M. PROTON.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

8 - Désignation des délégués du Conseil municipal au SIGERLY (Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise)

Rapporteur : M. AMBARD.

Présentation du rapport par M. AMBARD.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. GIRON.- C'est moins une question qu'une intervention.

Monsieur le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite, Madame la Maire d'Oullins, chers collègues,

Par cette délibération vous nous invitez à voter la désignation d'un délégué et d'un suppléant pour représenter notre commune nouvelle au sein du SIGERLY.

Cette délibération est l'occasion pour nous de rappeler le rôle stratégique d'autorité organisatrice de l'énergie de ce syndicat d'énergie exercé depuis 1935 auprès des communes, rôle stratégique essentiel pour accompagner les communes dans la planification et la mise en œuvre de la transition énergétique en particulier sur les sujets suivants pour les communes adhérentes : gestion des concessionnaires des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, groupement d'achat d'énergie, enfouissement des réseaux, rationalisation des consommations énergétiques pour l'éclairage public et les bâtiments communaux et le développement des énergies renouvelables.

Notre groupe tient à saluer ici le dynamisme de son président, Éric PEREZ, élu métropolitain de la majorité et la qualité du travail de fond qu'il a su impulser avec sa nouvelle équipe de direction et l'ensemble des équipes du SIGERLY depuis 2020 en réveillant cette belle endormie comme le qualifiaient les professionnels de la transition énergétique jusque-là. Je vous invite d'ailleurs à aller consulter le site du SIGERLY pour attester de cette activité.

C'est l'occasion également pour nous de vous questionner sur deux sujets en lien avec les obligations qu'a notre commune sur l'enjeu de transition énergétique. Pouvez-vous nous préciser où en est notre commune quant aux exigences du décret tertiaire qui concerne les obligations de rénovation énergétique de tous les bâtiments municipaux de plus de 1 000 m² et qui devait faire l'objet d'un schéma directeur des énergies annoncé depuis plus de deux ans ?

De même, pour les zones d'accélération ENR que la commune doit faire valider en conseil municipal, l'obligation normalement était au 31 décembre 2023 ?

Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE.- Je vous trouve un peu dur avec le SIGERLY. On a l'impression qu'il y a eu des années de SIGERLY où il ne se passait pas grand-chose, j'ai entendu « la belle endormie », et puis en 2020 on aurait révolutionné ce syndicat intercommunal.

Je connais un peu le SIGERLY et nous avons la chance ici, en plus, de pouvoir compter sur la présence de Christian AMBARD qui a longtemps été vice-président du SIGERLY, qui me semble avec les élus locaux avoir apporté un travail et une vision locale extrêmement intéressante durant des années.

Je trouve un peu compliqué d'entendre ce soir que le SIGERLY, ce fameux syndicat intercommunal qui regroupe la quasi-totalité des communes de la Métropole de Lyon, n'a quasiment rien fait, si je vous entends, avant 2020.

Je connais peu M. PEREZ, le président, mais cela appelle à un peu de modestie de prendre les rênes du SIGERLY, de se dire qu'il y a eu une histoire avant nous et qu'il y a sans doute eu des évolutions.

Pour avoir collaboré longtemps et avant 2020 avec le SIGERLY je peux vous dire que ce n'était pas un syndicat endormi, pas du tout.

En tout cas, nous continuons à travailler avec le SIGERLY. Il y a une histoire commune du côté d'Oullins depuis déjà de nombreuses années, à Pierre-Bénite aussi avec le passage au 100 % LED sur l'éclairage public. C'est le SIGERLY qui s'en occupe.

Nous allons, bien sûr, continuer dans cette voie-là avec, vous l'avez rappelé, un sujet majeur pour nous qui est la rénovation énergétique de nos bâtiments. Nous en rediscuterons et nous aurons, notamment en lien avec Paul SACHOT dont c'est le sujet ici, la présentation d'un plan majeur et massif en termes d'investissement sur la rénovation de l'ensemble de nos bâtiments. La tâche est immense.

Que tout cela soit très clair, on pourra toujours venir nous chercher sur tel ou tel bâtiment tellement les investissements sont considérables à réaliser là tout de suite mais aussi dans les années qui viennent.

Bien sûr, je vous rejoins et l'équipe municipale vous rejoint sur le fait de dire que la rénovation énergétique, le décret tertiaire, est quelque chose qui doit guider notre action aujourd'hui, c'était déjà le cas hier et encore plus demain. Là-dessus vous pouvez compter sur notre détermination. Nous y reviendrons, bien évidemment.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

9 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Rapporteur : M. DELORME.

Présentation du rapport par M. DELORME.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

10 - Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

11 - Nomination du représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de la SPL funéraire

Rapporteuse : Mme CHALAND

Présentation du rapport par Mme CHALAND.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

12 - Désignation des membres du comité d'éthique et d'évaluation de la vidéoprotection

Rapporteur : M. PROTON

Présentation du rapport par M. PROTON.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette autre priorité (on parlait rénovation énergétique) qu'est la vidéoprotection, la sécurité ? Là-dessus aussi des engagements très forts ont été pris de notre part et des investissements suivront dans les mois et années qui viennent pour renforcer encore le système de vidéoprotection, cher Louis, ainsi que les moyens dédiés à la police municipale sur l'ensemble du territoire de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13 - Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration de l'hôpital de Sainte-Foy-Lès-Lyon

Rapporteuse : Mme BONTEMPS

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

14 - Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE). Désignation des représentants de la Ville.

Rapporteuse : Mme TABBOUBI

Présentation du rapport par Mme TABBOUBI.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

C'est un sujet important sur l'emploi avec la MMIE qui devra être complémentaire et qui sera complémentaire de l'action municipale sur l'insertion et l'emploi.

J'en profite pour saluer l'action d'Ahlame TABBOUBI depuis un certain nombre d'années avec la Maison de l'Emploi qui verra son action s'élargir sur l'ensemble du territoire de la commune dans les mois qui viennent.

C'est un vrai relais important à la fois pour les habitants demandeurs d'emploi en difficulté mais aussi pour les entreprises de notre territoire qui ont bien du mal parfois à trouver des habitants à embaucher, en tout cas de futurs salariés pour collaborer avec eux.

C'est tout le travail très fin réalisé par les agents municipaux au sein de la Maison de l'Emploi et du Numérique.

Je mets aux voix cette délibération sur la MMIE.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

15 - Dissolution du syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC)

Rapporteur : M. MOROGE

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. MANTELET.- J'ai deux questions.

D'abord, pourquoi vote-t-on quelque chose qui a déjà eu lieu ? Cela aurait pu être fait avant.

Deuxième question, dans la délibération il manque les annexes qui font part de la répartition entre les communes adhérentes. Nous n'avons pas les annexes. Je voulais savoir ce qu'il en était exactement et si nous pouvions avoir ces annexes à l'occasion.

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr, nous vous transmettons les annexes le plus rapidement possible avec toutes nos excuses.

Je ne sais pas exactement pourquoi nous n'avons pas voté tout de suite après la demande d'avis des communes. Peut-être qu'au niveau du syndicat du câble tout n'a pas été transmis à temps.

C'est quand même au 31 décembre 2023. Nous sommes fin janvier 2024. Nous aurions pu le faire lors du premier Conseil municipal mais est-ce que cela avait vraiment sa place ?

Vous n'étiez pas là, Monsieur MANTELET, mais nous attendions d'être un peu plus au complet. Nous nous sommes dit que le SRDC ce n'était pas rien, qu'il fallait réserver cela au deuxième conseil.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 2 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET)

16 - Désignation d'un Conseiller municipal en charge des questions de défense

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE.

17 - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la création d'un restaurant au groupe scolaire Marie-Curie

Rapporteuse : Mme DAUVERGNE

Présentation du rapport par Mme DAUVERGNE.

Mme DAUVERGNE.- Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore bien le dossier, les élèves de l'école Marie-Curie prennent leur déjeuner de midi actuellement à l'extérieur de l'école dans une salle qui nous est louée par la copropriété de Montmein. Donc nous avons pris la décision de construire un nouveau restaurant.

Suite de la présentation du rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme BELLISSEN.- Nous n'avons rien à redire spécialement pour l'instant sur le projet.

J'aurais juste souhaité une précision. On a dit que la toiture de ce restaurant scolaire serait aménagée de manière à proposer un jardin pédagogique pour les enfants de l'école Marie-Curie. Est-ce compris dans l'enveloppe dont nous parlons ?

D'autre part, veillera-t-on à ce que, comme ce sera en toiture, la manière d'utiliser ce jardin ne comporte pas des règles trop drastiques d'utilisation pour que cela reste utilisable pour les enfants ?

Mme DAUVERGNE.- Je vais peut-être laisser la parole à Sandrine qui suit techniquement le dossier.

C'est une toiture végétalisée. Le jardin pédagogique, quand on refera la cour de l'école, sera transféré au niveau de cette cour.

Et la terrasse aura un espace avec des plantations, du repos, une prolongation de la BCD (bibliothèque centre documentaire).

Si, Sandrine, tu veux donner plus de précisions ?

L'aménagement de la toiture végétalisée est, bien sûr, compris dans le budget de 1 500 000 €.

Mme GUILLEMIN.- Oui. C'est la première phase. Vous savez très bien que nous allons revégétaliser la cour d'école dans une autre phase.

La toiture va avec l'ensemble du bâtiment. Tout est conçu ensemble, tout est étudié pour que cela marche ensemble et que ce soit fait simultanément.

Quant à l'utilisation, cela a été validé avec les équipes pédagogiques, les architectes, le service espaces verts de la ville qui suivent cela de près. Normalement, tout sera fait comme il convient aux usagers du jardin.

M. LE MAIRE.- En tout état de cause, c'est un très beau projet travaillé de longue date avec aussi bien les enseignants, toute la communauté éducative que les parents d'élèves. C'est très attendu. Cela fait partie de ces investissements très importants sur les écoles.

Il y a eu, évidemment, un certain nombre d'écoles ces dernières années et ici sur Marie-Curie mais nous travaillons également beaucoup sur la végétalisation des cours aussi bien sur Paul Eluard, que Picasso, que Jean de la Fontaine sans oublier l'agrandissement du réfectoire de la cantine de l'école du Centre.

Tout cela arrivera très rapidement et fera partie des investissements importants fléchés sur nos écoles avec, d'ailleurs, un certain nombre sur ce sujet de subventions déjà demandées.

Vous vous souvenez en septembre avoir voté une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 300 000 €. Il n'est pas interdit que nous ayons une très belle surprise provenant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ce projet ambitieux qui a retenu toute l'attention de l'exécutif et du président de la Région. Nous aurons des nouvelles sans doute très vite.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

18 - Exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux

Rapporteure : Mme BONTEMPS

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Monsieur MANTELET.

M. MANTELET.- C'est pour une modification de forme et de vocabulaire. Sur la dernière page de la délibération, au paragraphe qui concerne les salariés du privé il est souligné que c'est après avis du comité d'entreprise et des délégués du personnel. Cela fait cinq ans que les comités d'entreprise et les délégués du personnel n'existent plus. Maintenant c'est le comité social économique. Il faudrait remettre à jour le texte, ce serait bien. Merci.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est très juste.

M. HEBERT.- Je voulais savoir si ce montant avait évolué depuis la fusion, de combien il était sur Pierre-Bénite l'année passée et quel était le niveau de consommation de cette enveloppe annuellement.

M. LE MAIRE.- Cela n'a pas évolué. Nous n'avons pas l'information ici sur le niveau de consommation. Nous vous transmettrons l'information.

Mme BONTEMPS.- Vous avez tous les chiffres qui sont annexés dans un tableau au compte administratif. Il faudra que nous reprenions tout cela lorsque le temps sera venu.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

19 - Attribution des Tickets restaurant aux agents de la Commune Nouvelle

Rapporteur : M. DELORME

Présentation du rapport par M. DELORME.

M. DELORME.- Aujourd'hui, il s'agit de valider les principes suivants :

- Le personnel municipal pouvant en bénéficier sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires, et les agents non titulaires, qui occupent un emploi d'au moins 6 mois ou ayant effectué 6 mois de service de manière continue sur la base d'un traitement mensuel.

- Les Tickets restaurant sont attribués à mois échu, distribués avec les fiches de paie.

- Un forfait mensuel de 19 Tickets restaurant est fixé pour un agent à 100 % sur cinq jours hebdomadaires, forfait dégressif en fonction de la quotité du temps de travail, et du nombre de jours travaillés dans la semaine. Toute absence maladie ou ASA fait l'objet d'une retenue le mois suivant.

Pour être parfaitement complet, sachez que le CST de la commune nouvelle, pour la première réunion dans sa nouvelle configuration le 25 janvier, a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver vous aussi cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

20 - Création d'un comité social territorial commun entre la ville d'Oullins-Pierre-Bénite et le centre communal d'action social d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. DELORME

Présentation du rapport par M. DELORME.

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avec la création de la commune nouvelle se pose bien évidemment la question des instances du dialogue social.

Je rappelle qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public dès lors que l'effectif des agents est au moins égal à 50 agents. Or, au 1er janvier 2024, la Ville compte 621 agents et le CCAS 34.

Aussi, nous souhaitons, comme c'était le cas à la fois à Oullins et à Pierre-Bénite jusqu'au 31 décembre dernier, que cette instance soit commune.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de questions ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

21 - Fixation des élections professionnelles, du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision de recueil de l'avis des représentants de la Collectivité

Rapporteur : M. DELORME

Présentation du rapport par M. DELORME.

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire

Mes chers collègues

Compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, nous sommes invités à organiser des élections professionnelles exceptionnelles, afin de renouveler les délégués du personnel au sein de notre CST, dont nous venons de voter le caractère " commun " entre la Ville et le CCAS.

Nous vous proposons de fixer la date au jeudi 11 avril prochain. Cette date est suffisamment proche pour disposer rapidement d'un CST qui soit représentatif du personnel d'Oullins-Pierre-Bénite, tout en laissant aux partenaires sociaux le temps nécessaire au déroulement de leur campagne électorale et à leur participation aux groupes de travail et instances du dialogue social.

Jusqu'au 31 décembre dernier, le CST de Pierre-Bénite et celui d'Oullins étaient chacun composés de quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants du personnel. Dans les collectivités de notre taille, le nombre peut varier de quatre jusqu'à six. Dans un esprit de consensus, notamment entre les différents partenaires sociaux, nous vous proposons de fixer le nombre de sièges à cinq.

Pour respecter la parité entre personnel et employeur, même si celle-ci n'est plus obligatoire, nous vous proposons également de fixer le nombre de sièges à cinq représentants titulaires de l'employeur et donc à cinq représentants suppléants de l'employeur. J'ajoute que lors des votes, l'avis de ces derniers est sollicité, ce qui n'est pas non plus obligatoire.

Je précise que les organisations syndicales ont été consultées sur ces modalités le 17 janvier dernier.

En résumé, nous vous proposons, mes chers collègues, d'approuver :

- La convocation de l'élection professionnelle le jeudi 11 avril 2024 ;
- La fixation du nombre de sièges pour les représentants du personnel à 5 ;
- Le maintien du caractère paritaire de notre instance ;
- Le maintien du recueil de l'avis des représentants de l'employeur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

22 - Règlement intérieur du temps de travail des agents de la Ville et du CCAS d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. DELORME

Présentation du rapport par M. DELORME.

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne le règlement d'application relatif au temps de travail et son organisation.

Pour l'organisation du temps de travail, nous visons deux objectifs : l'adaptabilité, pour offrir aux administrés un service public adapté à leurs besoins et l'attractivité, pour garantir aux agents un cadre de travail souple, permettant tant la productivité au travail que la conciliation avec la vie personnelle.

D'abord, voici quelques éléments de contexte :

- La durée du travail est la même pour tous les agents de la commune, à savoir 1 607 heures annuelles.
- Le congé annuel est d'une durée égale à 5 fois les obligations hebdomadaires de service et proratisé en fonction du temps de présence. Un ou deux jours de congé de fractionnement doivent obligatoirement être accordés aux agents qui remplissent les conditions pour en bénéficier.
- Pour garantir la continuité de service, une règle de présence d'au moins 50% de l'effectif doit être respectée au sein de chaque service. Les congés sont pris à la journée ou à la demi-journée. À l'instar de toute autorisation d'absence, ils doivent être posés, sauf exception, au moins 8 jours francs avant la date de début de la période des congés scolaires.
- Les jours d'ARTT peuvent être cumulés aux jours de congés.
- Les droits à congés annuels doivent impérativement être exercés avant le 31 décembre, sauf motif lié à un état de santé.
- Les agents qui le souhaitent ont la possibilité de demander à épargner leurs jours de congés et d'ARTT non pris pendant l'année sur leur compte épargne temps (CET), dans la limite de 60 jours.

En outre, nous vous proposons que quatre formules de travail, héritages des deux communes historiques, soient proposées aux agents, qui font leur choix en lien avec leur chef de service et dans le respect des nécessités de service :

- 35 heures hebdomadaires sur 5 ou 4,5 jours, sans ARTT ;
- 36 heures hebdomadaires sur 5 ou 4,5 jours, avec 6 jours d'ARTT ;
- 37h30 hebdomadaires sur 5 jours, avec 15 jours d'ARTT ;
- 39 heures hebdomadaires sur 5 jours, avec 23 jours d'ARTT, pour les cadres supérieurs et les services nécessitant cette amplitude.

Le nombre de jours d'ARTT est évidemment dégressif en cas de temps partiel. Nous vous proposons également qu'ils puissent être fractionnés à la demi-heure. À l'instar de toute autorisation d'absence, ils doivent être posés, sauf urgence personnelle, au moins 8 jours francs avant la date de début de la période de congés.

Un agent public peut, sous conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un collègue parent d'un enfant malade ou aidant familial.

Vous trouverez dans le règlement le nombre de jours autorisés d'absence en lien avec des événements familiaux, comme les mariages, les naissances ou les décès.

Les horaires d'ouverture aux publics sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit une amplitude d'ouverture quotidienne de 7h30. L'ensemble des entités ferment désormais au public le jeudi après-midi, en remplacement du lundi matin pour Oullins et du mardi après-midi pour Pierre-Bénite, pour permettre l'organisation de réunions de travail et de temps collectifs. Le samedi matin, la Direction des Services à la Population est ouverte au public de 9h00 à 12h00.

Pour les métiers pour lesquels c'est possible, le télétravail est ouvert dans la limite d'une ou deux journées par semaine, ainsi que dix jours flottants dans l'année, ou alors (deuxième formule) sur 45 jours flottants dans l'année. Il peut être fractionné sur deux demi-journées, mais n'est ouvert ni les mercredis, ni aux agents choisissant de travailler sur 4,5 jours. Les agents en télétravail ont accès à leurs logiciels habituels, ainsi qu'aux services de téléphonie. Ils doivent disposer, à leur domicile, d'un lieu dédié au télétravail. Le télétravail dure un an, à l'issue duquel l'agent peut décider de le poursuivre ou de le cesser.

Concernant l'approbation du règlement intérieur du temps de travail spécifique pour les policiers municipaux et les opérateurs du CSU, plusieurs dispositions sont prévues :

- Les policiers et opérateurs CSU travaillent en cycle hebdomadaire de 37h30 pour l'ensemble des patrouilles, qu'elles interviennent en journée ou en soirée.
- Un roulement entre deux équipes est institué sur quatre jours : du lundi au vendredi de 6h à 15h20 pour l'équipe de jour et du mardi au samedi de 14h40 à 1h00 pour l'équipe de nuit (la dernière heure étant payée en heure supplémentaire de nuit), ce qui permet un tuilage de 40 minutes du mardi au vendredi entre les deux équipes.
- Un jour de repos " volant " pourra être pris dans le mois, sous réserve de la continuité de service.
- Quant au dimanche, les agents travailleront uniquement le matin pour couvrir le marché de 6h30 à 11h30, en binôme, sur la base du volontariat. Parce que ces heures seront payées en heures supplémentaires, la priorité est donnée aux agents qui exercent leurs fonctions en journée et qui ne bénéficient pas déjà d'heures supplémentaires dans le cadre de leur cycle de travail.
- Enfin, il est accordé 30 minutes quotidiennes d'habillage, déshabillage et douche et 30 minutes de pauses méridiennes.

Pour être parfaitement complet, mais je sais que je suis déjà long, sachez que le CST de la commune nouvelle, a approuvé à l'unanimité, le 25 janvier dernier, chacun des deux volets de cette délibération.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver vous aussi cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous saurons tout. Cela ne pouvait pas être plus complet. On est jusqu'à la douche.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*) C'est très clair pour chacun, chacune.

J'en profite pour remercier et féliciter Clément qui mène depuis maintenant de longs mois ces réunions de travail et de concertation avec les différents représentants du personnel. Quand on voit le résultat, toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité, on sait que c'est en grande partie grâce au travail de nos services mais c'est aussi la façon dont tu as su, Clément, clairement mener ces discussions depuis maintenant de longues semaines. Tu peux être fier du résultat obtenu.

Je mets aux voix ce règlement intérieur du temps de travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

23 - Convention de groupement de commandes permanent entre la commune de Oullins-Pierre-Bénite et le C.C.A.S. de Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteuse : Mme CHALAND.

Présentation du rapport par Mme CHALAND.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

24 - Adhésion au dispositif de Centrale d'achat territoriale - Approbation du règlement de la Centrale d'achat territoriale - Autorisation de signature de la Convention d'adhésion - Délégation au Maire

Rapporteuse : Mme CHALAND.

Présentation du rapport par Mme CHALAND.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

25 - Recensement de la population 2024

Rapporteuse : Mme CHALAND.

Présentation du rapport par Mme CHALAND.

M. LE MAIRE.- Monsieur MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

J'aurais deux demandes de précision par rapport aux agents recenseurs qui vont être recrutés. Peut-on avoir une idée du temps de travail qui va leur être alloué et du salaire, pas sous la forme de la base du premier échelon parce que cela ne me parle pas mais juste savoir concrètement à combien cela se monte pour une

heure de travail et combien d'heures de travail vont leur être allouées sur cette période ?

Merci.

M. LE MAIRE.- On vous transmet cela au plus vite.

Je pense qu'on n'est pas beaucoup au-dessus du Smic horaire. On va vérifier cela. On doit être dans ces eaux-là.

On vous l'enverra. Peut-être même qu'avant la fin du conseil on aura la réponse.

Quant au nombre d'heures travaillées je ne suis pas certain que nous puissions le déterminer en amont puisque l'agent recenseur parfois revient plusieurs fois sur le même lieu tant qu'il n'a pas trouvé ou en tout cas qu'il a eu porte close, ce qui peut rallonger son nombre d'heures travaillées.

Je ne crois pas qu'on puisse partir sur une base fixe. Au contraire, le nombre d'heures peut moduler selon les réponses des habitants concernés.

M. MANTELET.- Il n'y a pas un forfait minimum ?

Mme CHALAND.- Je pense que ce qui est quantifié c'est le nombre de logements à visiter et après ils sont rémunérés en fonction du temps qu'ils ont passé. Ils sont souvent obligés de revenir. Ils font cela en dehors de leur temps de travail si ce sont des agents de la ville mais cela peut aussi être des personnes retraitées. À Oullins c'est ce qu'il se passe en ce moment, ce sont des personnes retraitées.

C'est le nombre de logements à visiter qui est quantifié et après ils sont payés en fonction du temps qu'ils passent sur ces visites.

M. MANTELET.- Ils ne peuvent pas passer par la MMIE pour avoir du temps, par exemple ?

Mme CHALAND.- Nous avons aussi des demandes sur la ville.

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas revenir sur la Maison de l'Emploi mais nous avons des profils très intéressants sans avoir besoin de passer par la MMIE.

C'est 11,87 € HT brut de l'heure.

M. HEBERT.- Donc, c'est bien un salaire horaire et non pas un salaire à la tâche au nombre de personnes recensées ?

Vous confirmez, Madame CHALAND ?

Mme CHALAND.- Oui. Je peux vérifier mais je pense que c'est ce qui est mis dans la délibération, d'ailleurs.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 1 abstention (Bertrand MANTELET)

26 - Résiliation de la convention intercommunale entre les médiathèques d'Oullins, Saint-Genis-Laval et Brignais

Rapporteuse : Mme MARTELLACCI

Présentation du rapport par Mme MARTELLACCI.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme SECHAUD.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas une question c'est une courte intervention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Effectivement, une mutualisation entre les médiathèques de Brignais, Saint-Genis-Laval et Oullins a été votée par délibération lors de mandats antérieurs et cette mutualisation avait été renouvelée plusieurs fois. Elle permettait jusqu'à présent aux adhérents notamment d'emprunter des documents dans les trois structures des villes mentionnées.

Je lis dans la délibération qui nous est présentée ce soir que la Ville de Brignais a décidé de se retirer de cette collaboration et que dans un effet domino ce serait au tour de notre commune d'emboîter le pas à la Ville de Brignais et de mettre fin à cette collaboration tripartite qui serait sans Brignais devenue un binôme.

Les liens culturels que cultivent les villes entre elles à travers l'organisation d'événements communs et de mutualisations offrent aux habitants d'un territoire une ouverture, un partage, des rencontres qui n'existent pas de cette manière dans un autre domaine.

Mettre fin à la collaboration avec la médiathèque de Saint-Genis-Laval c'est opérer une coupe culturelle au lieu d'un déploiement mais c'est aussi et c'est là que je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Maire, pénaliser une fois encore les habitants de notre commune plus proches géographiquement de Saint-Genis-Laval que de la médiathèque d'Oullins qui se sont vus aussi privés par le passé de l'annexe de la bibliothèque Montlouis qui a été fermée.

Pour cette raison, justifier le retrait de la commune de cette collaboration au prétexte que la commune comprend désormais aussi Pierre-Bénite ne rapproche aucunement les habitants des quartiers du Golf, Montlouis, Merlo ni des Célestins de la médiathèque située à proximité de la gare d'Oullins.

Voilà mon intervention. C'était pour vous sensibiliser sur la proximité géographique de certains habitants d'Oullins - même si on dit Oullins-Pierre-Bénite on est à Oullins - par rapport à la médiathèque de Saint-Genis-Laval alors qu'ils sont bien plus éloignés de la médiathèque d'Oullins.

Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme BELLISSEN.- Je lis à la fin de la délibération qu'à partir du 1^{er} mars 2024 les cartes d'abonnement seront valables uniquement dans les médiathèques où l'abonnement a été créé. Est-ce qu'elles seront quand même valables ailleurs, à Pierre-Bénite ou à Oullins selon là où elles ont été prises ou pas ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? (Non.)

Mme MARTELLACCI.- Madame SECHAUD, je vous rassure, les liens et la coopération vont perdurer dans le domaine culturel notamment avec la Biennale de la danse. Vous savez que pour les défilés nous allons collaborer avec La Mulatière et même jusqu'à Irigny. Nous n'avons pas du tout l'intention de cesser ces partenariats.

Et pour la médiathèque il y a toujours des liens, des animations, des concours, des prix de lecture qui sont tripartites et qui continueront, c'est une simple coopération mais pour cela nous n'avons pas besoin de convention et d'intercommunalité. Ce n'était pas un vrai réseau avec des navettes comme on l'entend dans le milieu de la lecture publique. C'était une simple convention qu'on résilie ici. Mais les animations vont continuer à perdurer sur les trois médiathèques, il n'y a pas de souci, une vraie collaboration s'est mise en place entre les trois.

Pour ce qui est de Saint-Genis-Laval les usagers vont pouvoir continuer à y aller jusqu'à échéance de leur abonnement en cours en février 2025 et en fonction de l'harmonisation du fonctionnement de nos deux médiathèques d'Oullins et de Pierre-Bénite nous pourrions envisager un nouveau partenariat avec la commune de Saint-Genis-Laval compte tenu, effectivement, de la proximité des flux de circulation de nos usagers sur le bassin de vie.

Pour l'instant, la priorité est déjà d'harmoniser nos tarifs au niveau d'Oullins-Pierre-Bénite et de créer un vrai réseau de médiathèques. Donc, une chose à la fois mais nous y viendrons probablement.

Pour répondre à Mme BELLISSEN qui nous a demandé pour le 1^{er} mars 2024, effectivement si à compter du 1^{er} mars on se présente soit à Oullins, soit à Pierre-Bénite pour faire un nouvel abonnement on aura une seule carte mais qui permet d'ores et déjà avec le QR Code d'emprunter ou à Oullins ou à Pierre-Bénite.

Mme BELLISSEN.- Merci mais ce n'est pas rédigé comme cela, ce n'est pas ce que je comprends dans la phrase : *"Pour les adhésions prises à partir du 01/03/2024, les cartes d'abonnement ne seront valables uniquement dans les médiathèques d'Oullins-Pierre-Bénite où l'abonnement a été créé."*

Mme MARTELLACCI.- C'est parce que pour le moment nous n'avons pas harmonisé les tarifs. Donc, effectivement, si vous vous abonnez à Oullins vous avez le tarif d'Oullins. Si vous vous abonnez à Pierre-Bénite vous avez le tarif de Pierre-Bénite. Mais votre abonnement peut être valable des deux côtés. Techniquement, le QR Code fonctionne.

Mme BELLISSEN.- Mais a-t-on le droit ou pas ? Je ne comprends pas.

Mme MARTELLACCI.- Si vous allez à Oullins, que vous faites faire votre carte, vous vous abonnez, vous avez le droit d'emprunter à Oullins. Si vous vous présentez demain à Pierre-Bénite vous pourrez emprunter.

Mme BELLISSEN.- Ce n'est pas ce qui est écrit.

M. LE MAIRE.- C'est sans doute mal formulé. C'est vrai qu'on pourrait reprendre la formulation, je suis d'accord.

Si on ne le précise pas sur une phrase, effectivement si on la sort du contexte on pourrait penser cela. Si on relit la délibération on voit bien qu'on parle des médiathèques soit de notre commune, soit de Saint-Genis-Laval, soit de Brignais mais sorti du contexte si on ne prend que la dernière phrase qui dit que *"ne seront valables uniquement dans les médiathèques d'Oullins-Pierre-Bénite où l'abonnement a été créé"* on pourrait penser qu'au sein de la même commune si on prend dans une médiathèque on ne pourra pas aller dans l'autre.

Si c'est sorti du contexte, je comprends. Mais, effectivement, ce n'est pas le cas du tout et Solange l'a très bien expliqué.

Je ne sais pas, on n'est peut-être pas obligé de modifier cette phrase.

Mme BELLISSEN.- On ne peut pas voter quelque chose d'incorrect.

M. LE MAIRE.- Ou alors : Les cartes d'abonnement ne seront valables uniquement que dans les médiathèques d'Oullins-Pierre-Bénite. On amende comme cela.

Je pense que cela a été très clair, il y a eu une volonté de Brignais de sortir. Nous avons tous bien conscience, nous en avons déjà discuté avec Solange, de la proximité de la médiathèque de Saint-Genis-Laval pour un certain nombre d'habitants de la commune. Cela a été très bien dit.

Nous reviendrons évidemment auprès de Saint-Genis-Laval une fois que nous aurons stabilisé notre tarification qui n'est pas la même d'une commune déléguée à l'autre. Le but est évidemment d'avoir une tarification unique avec un effort qui doit être important de notre part pour que vraiment il y ait un accès le plus large possible de toutes les populations.

Très rapidement, une fois que nous aurons réussi à fixer cette tarification, nous reviendrons auprès de Saint-Genis-Laval qui, nous l'espérons, sera ouverte aussi à l'harmonisation des tarifs.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Bernard JAVAZZO, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD)

27 - Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de séjours enfants/jeunes entre l'association HUMATOPIE et la commune d'Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Ces séjours sont toujours organisés en lien avec d'autres communes car il est très important que nos jeunes sortent de notre commune et voient autre chose mais il est aussi important qu'ils se mélangent à d'autres jeunes. C'est un dispositif que nous avons déjà mis en place souvent et qui est toujours extrêmement bénéfique pour l'ensemble des participants.

Y a-t-il des questions ?

Mme BELLISSEN.- Les renseignements que j'ai trouvés sur l'association HUMATOPIE ne m'ont pas satisfaite entièrement. Est-ce une association qui travaille toute l'année avec les jeunes du territoire ? Est-ce une association qui toute l'année fait de la mixité sociale ? Est-ce une association qui reçoit des subventions de la Ville ? À quelle hauteur ? Est-ce qu'elle est hébergée dans des locaux de la Ville ?

C'est la première partie de ma question. Selon les réponses j'aurai une autre partie.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas une association hébergée dans les locaux de la Ville ni bénéficiant de subventions de la commune.

En revanche, c'est une association qui intervenait jusqu'à présent lors de chaque vacance et notamment les vacances d'été pour proposer des camps la plupart du temps à la montagne, dans les Alpes mais aussi parfois à l'étranger.

Nous avons toujours été ravis du travail effectué, toujours en mixité, en essayant d'avoir aussi bien des enfants du quartier Politique de la Ville que des enfants du reste du territoire.

Nous ne subventionnons pas l'association, en revanche nous prenons en charge une partie du coût des vacances pour nos jeunes et nos plus jeunes aussi.

Mme BELLISSEN.- Comment se fait le choix, qui est éligible ?

M. LE MAIRE.- Tous les enfants sont éligibles, évidemment. Nous transmettons l'information à tous nos relais : les collèges, les partenaires aussi bien centres sociaux que MJC, en leur demandant de transmettre l'information. Nous avons aussi un service jeunesse très actif. Nous en faisons également la publicité dans nos différents documents de communication (réseaux sociaux, bulletin municipal), le plus largement possible.

Ensuite, nous avons un prix variable selon le coefficient familial qui va pour ce type de séjour, qui est un séjour avec beaucoup d'activités qui tournent autour essentiellement des activités qu'on trouve à la montagne l'hiver, de 75 € à 162 € le séjour, selon le coefficient familial.

Mme BELLISSEN.- Est-ce que la CAF participe à ces frais ?

M. LE MAIRE.- Il y a une demande de subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances qui est proposé par l'État.

Nous avons une demande de subvention de près de 1 000 € en lien notamment aussi avec la Politique de la Ville étant donné que nous avons cette volonté de mixer l'ensemble des jeunes et des enfants pour faire en sorte qu'il y ait nécessairement des enfants mais pas seulement, c'est très important, issus des quartiers Politique de la Ville.

Mme BELLISSEN.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme SECHAUD.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Vous nous apprenez par cette délibération que sera proposé à 8 enfants et à 16 jeunes un séjour d'une semaine organisé par l'association HUMATOPIE, animé par trois animateurs de la Ville qui accompagneront ce jeune public choisi.

Bien sûr, permettre à des enfants de dépasser les limites de leur quartier, de vivre en dehors du cadre familial ensemble avec d'autres enfants, d'apprendre l'autonomie, l'adaptation, d'accepter d'autres règles de vie commune que celles respectées dans leur foyer, de pratiquer des activités de loisirs, est une chance pour les jeunes et pour leurs familles. Mais cette décision que vous prenez nous interroge à plusieurs titres.

Un, en l'absence de commission pour préparer ce conseil municipal les élus d'opposition n'ont pas pu poser de questions dont les réponses auraient peut-être éclairci les zones d'ombre.

Parmi ces questions et au regard du nombre très restreint d'enfants et de jeunes pouvant bénéficier de ce séjour au vert la première question rejoint celle de Mme BELLISSEN : comment les enfants élus à ce séjour sont-ils sélectionnés ? Quels sont les critères retenus pour leur sélection ?

Par ailleurs, puisque vous écrivez avoir déjà fait appel à cette association pour les enfants pierre-bénitains une autre question aurait été de savoir quels sont les indicateurs de réussite de ces séjours. Même si vous dites que vous avez été très content ce n'est pas un critère de réussite.

Pourquoi avoir fait le choix de cette association dans l'offre variée que proposent tant d'autres ?

Deux, il existe en effet de multiples organismes et associations proposant des séjours pour les enfants. La Fédération des Œuvres Laïques, par exemple, à laquelle adhère notamment la plus grosse association sur notre territoire, le P.L.O, Patronage Laïque d'Oullins, aurait pu retenir toute notre attention. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas ?

Enfin, troisièmement, l'ACSO, Centres socioculturels d'Oullins, accompagne de nombreux enfants et jeunes dans l'organisation de séjours durant les vacances. Cette association expérimentée possède un savoir-faire, des compétences sur lesquelles vous auriez pu vous appuyer au lieu d'importer l'existant de Pierre-Bénite pour le reproduire à Oullins.

Ce sont des questions dont j'attendais les réponses.

M. LE MAIRE.- Il y a trois animateurs municipaux qu'on connaît bien. Ils sont là pour accompagner en plus mais, bien sûr, l'association HUMATOPIE a ses propres encadrants.

Je regrette moi aussi qu'on n'ait pas pu répondre à toutes ces questions en commission. Vous comprenez bien que comme on n'avait pas créé ces commissions on ne pouvait pas encore se réunir. La prochaine fois ce sera le cas et ce sera l'occasion dans ce cadre-là de répondre à ce type de question.

Vous demandez quels sont les indicateurs de réussite. On va vous sortir cela. L'indicateur principal est que j'ai toujours vu des enfants ravis et contents. Je comprends que cela ne vous suffise pas. Vraiment, je vous assure, pour moi c'est extrêmement important. Et avoir des enfants notamment qui ne sont jamais sortis de la commune et qui reviennent d'une semaine à la montagne en vous expliquant ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait, les nouveaux copains qu'ils se sont faits qui viennent de l'autre bout de la France, je vous assure que c'est une vraie réussite pour moi.

J'entends que cela ne suffise pas pour certains et qu'il y a d'autres indicateurs avec des tableaux. Il y a des spécialistes de tout cela quand on veut monter une action, mais après avoir écrit et sorti 15 000 indicateurs on ne sait même plus où on voulait emmener les enfants tellement tout cela est compliqué. J'aime bien aussi quand on arrive à simplifier les choses.

Vous savez, on a des gens responsables qui accompagnent ces enfants. Les animateurs, en tout cas les agents qui travaillent au Service Jeunesse de la commune, sont un peu formés pour tout cela. Ils ont conscience de ce dont ont besoin nos jeunes et nos enfants et quand ils reviennent et ne nous font que des éloges de ce type de séjour ce sont vraiment des points extrêmement importants, qui nous permettent de nous dire que nous avons bien envie de recommencer avec eux.

Nous aurions pu passer par l'Association des Œuvres Laïques, pourquoi pas par eux et pourquoi pas par des tas d'autres acteurs mais vous avez raison, Madame SECHAUD, il y a des dizaines, des centaines d'acteurs qui réalisent la même chose. À un moment, il faut bien en choisir un.

Pour ne rien vous cacher, nous avons un référent dans nos écoles il y a quelques années qui fait partie des animateurs d'HUMATOPIE qui est venu nous voir et nous présenter ce projet. On connaît très bien cet animateur qui réalisait un travail tellement intéressant auprès de nos enfants dans nos écoles, qui l'a fait pendant des années et qui nous a proposé, présenté un projet qui correspondait tout à fait à ce que nous recherchions pour nos enfants. Nous avons été convaincus. Nous ne sommes pas déçus de ce choix.

L'ACSO organise des séjours, bien sûr, mais le centre social Graine de Vie aussi, la MJC aussi. Nous avons des tas d'associations sur le territoire qui proposent des stages. C'est complémentaire et cela vient en plus.

Vous avez cité l'ACSO, cela fait partie de ces acteurs locaux que l'on subventionne justement pour les accompagner, les aider à organiser ce type de séjour ou d'action d'animation et c'est très bien. Il y a un moment où il faut pouvoir proposer davantage parce que, vous le savez comme moi, nous avons des retours toujours nombreux de parents qui nous disent que les vacances il n'y a plus de place à l'ACSO, au centre de loisirs non plus, que le stage de basket est plein, etc. Je pense que nous n'aurons jamais trop de propositions. Et avoir des propositions complémentaires me semble être très intéressant.

Cela concerne 16 jeunes. Sur une ville de 38 000 habitants vous imaginez bien qu'il y aura de la place pour tout le monde et que tout le monde aura des propositions et des jeunes qui participeront évidemment à tout ce qui pourra être proposé par nos acteurs locaux.

Mme SECHAUD.- Et les critères pour les sélectionner ?

M. LE MAIRE.- Il faut qu'il y ait un minimum de jeunes ou d'enfants issus de quartiers prioritaires, c'est la base, pour qu'il y ait un vrai brassage, une vraie mixité.

Ensuite, il faut que nous sachions si nous sommes éligibles au dispositif Ville, Vie, Vacances qui comporte un certain nombre de critères.

Généralement, ce sont les premiers arrivés les premiers inscrits. La priorité est donnée à ceux qui sont arrivés les premiers avec cette volonté importante d'avoir un minimum d'enfants, de jeunes issus de quartiers prioritaires.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

M. MANTELET.- Je ne vous cache pas que j'ai un gros problème avec cette délibération.

J'ai été animateur et formateur d'animateurs, BAPAAT et DPJEPS, je m'intéresse à tous les projets pédagogiques, toutes les nouvelles structures. Je ne connaissais pas du tout HUMATOPIE. Donc je suis allé voir, je voulais en savoir un peu plus.

Je suis très surpris qu'on ait aussi peu d'informations sur une structure comme celle-ci qui est censée accueillir des enfants, des adolescents, les encadrer, etc.

Je suis allé sur leur site Internet. À la rubrique "Qui sommes-nous", qui théoriquement doit donner un maximum d'informations nous n'avons aucun nom ni le président ni le bureau ni le CA et même pas les membres fondateurs alors qu'on nous dit que cela a été créé par différents intervenants du métier de la pédagogie, de l'éducation, etc. Nous n'avons aucun nom, absolument rien, juste un numéro de téléphone portable qui apparaît quelque part.

C'est ma première surprise. Je trouve cela quand même très léger pour une association comme celle-ci.

Deuxième surprise, le lien vers le projet pédagogique ne fonctionne pas. On clique dessus, il ne se passe rien. Et ce n'est pas le seul parce qu'il y a d'autres pages où on essaie d'avoir des informations sur les ressources, sur les actions menées, soit on arrive sur la même page qui présente les séjours, soit on arrive sur "Page en construction". Là aussi, je trouve que c'est très léger.

Troisième chose, le recrutement. La question du recrutement est évacuée sur le site internet par "N'envoyez pas de CV, n'envoyez pas de lettre, une simple rencontre suffira". Quand on connaît les exigences de Jeunesse et Sport en termes d'encadrement des jeunes et des enfants dans les séjours je pense que c'est plus que léger. Je trouve même très inquiétant qu'on propose juste une simple rencontre et après vous pouvez être embauché. C'est encore un sujet d'interrogation.

Autre interrogation, aucune référence sur le net par rapport à cette association qui dit travailler avec des collectivités, des écoles et d'autres associations. Personne n'en parle. Elle est référencée dans certains sites d'associations mais personne n'en parle à part la Ville de Pierre-Bénite. C'est tout ce que j'ai trouvé sur le net comme référence, comme lien entre HUMATOPIE et une collectivité. Personne n'en parle. Cela aussi c'est une surprise.

Et je ne suis pas au bout de mes surprises parce que la collaboration entre Pierre-Bénite et HUMATOPIE remonte à 2020, c'est-à-dire deux ans après la création de cette association. Je trouve cela assez étrange et rare qu'une collectivité travaille avec une association aussi jeune et encore tellement jeune que 2020 c'était la première année où ils mettaient en place des séjours, si on en croit ce qu'ils racontent. C'est-à-dire que la Ville de Pierre-Bénite a accepté de travailler avec une association qui avait deux ans, qui mettait en place pour sa première année des séjours, une association qui ne donne aucune information sur qui est derrière, ce qu'elle fait, comment elle le fait. Je trouve cela très léger. Je ne peux pas voter cette délibération. Je demanderai même à ce qu'elle soit retirée et qu'on ait une commission, qu'on nous dise qui est HUMATOPIE, qu'est-ce qu'il y a derrière, comment cela fonctionne et comment vous en êtes arrivés à travailler avec cette association parce que cela me pose beaucoup de questions.

M. GIRON.- Un complément d'information par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure concernant le tarif du séjour. Vous indiquez un tarif de 75 €. À la lecture de la convention que vous nous proposez de valider il semble qu'on soit plutôt sur des tarifs de 60 € par jour et par personne pour des séjours de cinq jours, soit un montant du séjour pour les enfants de 2 442 €. Cela, c'est le séjour par enfant. Et il y a un séjour à hauteur de 70 € par jour et par personne pour les jeunes, donc on est sur un tarif de 5 600 €. Cela, c'est le prix par personne et par jour.

Pardon, effectivement, c'est une erreur de calcul.

(Propos confus)

M. LE MAIRE.- On ne fait pas payer 5 600 € par enfant pour cinq jours dans la Chartreuse. Il n'y a pas un coût de 5 600 € par enfant. Pas du tout.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je me permets de prendre la parole. Je ne l'avais pas prévu mais il me semble que vous n'avez pas répondu complètement à la question de ma collègue Joëlle SECHAUD. En effet, sa question avait un volet laïque auquel vous n'avez pas répondu. Et cela rejoint d'ailleurs les interrogations de mon collègue de derrière, qu'a-t-on comme certitude concernant la laïcité de cette association ?

M. LE MAIRE.- Vous en avez d'autres des questions comme cela, tous, comment cela se passe ?

Ce n'est pas parce que vous ne connaissez pas toutes les associations de France que ce sont forcément des associations qui cachent des choses. C'est incroyable !

Excusez-moi, Monsieur MANTELET, j'ai l'impression que vous avez une très grande expérience en la matière, je ne reviendrai pas dessus mais que vous ne connaissiez pas une association qui intervient auprès des jeunes, vraiment, quelle affaire ! Vous avez commencé votre propos ainsi en disant "Je ne connais pas, ce n'est pas normal."

Je ne mets pas en doute vos compétences et vos connaissances, mais quand même, souffrez du fait que peut-être vous ne connaissez pas tous les acteurs qui interviennent pour la jeunesse.

Demander à plusieurs reprises ce qu'il y a derrière, j'ai entendu le terme "qu'est-ce qu'il y a derrière ?", à un moment, bien sûr on va demander patte blanche, mais ne vous en faites pas, à la prochaine commission on fera une présentation de l'action de l'association avec laquelle on a travaillé alors qu'elle n'avait que deux ans. Oui et alors ? Il faudrait attendre que l'association ou n'importe qui ait 20 ans d'expérience pour pouvoir enfin travailler avec quelqu'un ? Comprenez que c'est un peu compliqué si on est obligé d'attendre. Effectivement, la Fédération des Œuvres Laïques doit avoir plu d'un siècle derrière elle, c'est très bien et tant mieux, l'expérience compte aussi mais c'est bien de se renouveler, d'avoir des acteurs différents.

Vous pensez bien que nos agents qui suivent cela d'extrêmement près sont en lien avec l'ensemble des acteurs de Jeunesse et Sport. Et tout cela est subventionné, je le rappelle, on a déjà subventionné ce type de séjour par notamment Ville, Vie, Vacances ou d'autres organismes qui dépendent eux-mêmes de l'État et de Jeunesse et Sport. On ne fait pas non plus n'importe quoi.

J'ai bien compris qu'on essayait à force de questions de nous faire passer pour des gens totalement irresponsables qui enverraient nos jeunes chez des gens dont on n'est pas sûr qu'ils soient même bien laïques. N'importe quoi, Monsieur MOUCHIKHINE. À quel moment est-il fait état du fait religieux dans notre délibération ? Si maintenant sur chaque délibération on doit rappeler que la laïcité est bien respectée par les uns et les autres qui sont là et dont on fait mention dans la délibération on ne va plus tellement s'en sortir.

Bien entendu que tout cela est contrôlé, surveillé par nous-mêmes, équipe municipale, les agents qui accompagnent en plus nos jeunes sur ces séjours et par l'ensemble des organismes qui donnent leur agrément à l'association. Tout cela est suivi, contrôlé.

J'ai bien compris que j'avais en face de moi le tribunal de l'association HUMATOPIE dont vous méconnaissiez totalement l'existence et même l'action. Vous, Monsieur MOUCHIKHINE, ce n'est pas complètement normal puisque cela fait un certain nombre d'années maintenant que nous votons des séjours avec HUMATOPIE. Vous ne m'aviez jamais demandé si c'était bien une association laïque. C'est venu ce soir. Pourquoi pas ?

Nous pourrions rentrer davantage dans le détail lors d'une commission avec grand plaisir. Et nous aurons aussi cette fameuse soirée du retour proposé par les enfants. Nous ferons un retour et vous serez toutes et tous conviés pour voir de vos yeux ce qu'il s'est passé durant cette semaine dans le massif isérois de la Chartreuse.

Nous allons peut-être arrêter sur cette délibération parce que sinon j'ai l'impression que nous pourrions passer la fin de semaine dessus. J'ai bien compris que tout le reste n'avait pas grande importance. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de règlement intérieur que nous sommes sur un dialogue permanent. Vous savez ce que c'est Monsieur KOHLHAAS, quand même.

M. KOHLHAAS.- C'est pour cela que je veux mettre un terme à ce débat, effectivement.

M. LE MAIRE.- C'est vous qui décidez quand est-ce qu'on met le terme ?

Je rappelle que la présidence de l'assemblée revient encore au maire.

Excusez-moi, Monsieur KOHLHAAS, je vais vous donner tout de suite la parole. Je rappelle deux, trois petites règles. Dans une assemblée délibérative, la police de l'assemblée est détenue par le président de l'exécutif.

M. KOHLHAAS.- Je voulais juste dire qu'il fallait qu'on arrête le débat pour mon groupe. Vous comprenez que nous n'avons trouvé aucune information sur internet concernant cette association, qu'élus d'Oullins nous ne la connaissons pas.

Nous vous demandons objectivement pour le prochain conseil municipal de nous donner tous les numéros d'agrément et tous les agréments officiels de cette association puisqu'elle ne les affiche pas, toutes les coordonnées de cette association.

En attendant, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- Ce sera fait. Je vous en remercie.

Je passe aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 1 vote contre (Bertrand MANTELET), 10 abstentions (Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE, Claire BELLISSEN, Benjamin GIRON, Alexandre HEBERT, Bernard JAVAZZO, Jean-Charles KOHLHAAS, Pierre-Marie MAUXION, Claude MOUCHIKHINE, Joëlle SECHAUD)

28 - Conventions avec la Société Protectrice des Animaux de Brignais relatives à la stérilisation des chats errants, la fourrière animale et contre la maltraitance animale

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions par rapport à cette convention qui reprend les termes des conventions précédentes aussi bien sur Oullins que sur Pierre-Bénite avec la SPA ? *(Non.)*

Je vous propose de mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je vous remercie. C'était la dernière délibération de ce soir. Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 mars avec le débat d'orientations budgétaires.

M. KOHLHAAS.- Monsieur MOROGE, juste une petite question diverse. Nous avons reçu un mail il y a quelques jours concernant le prochain bulletin municipal et nous demandant de rédiger la tribune dans un délai extrêmement court puisque je crois qu'il est question de cinq jours ouvrés. J'espère que ce ne sera pas une habitude.

Mais, surtout, nous avons eu la surprise de voir la taille de notre tribune plus que divisée par deux. Nous avons plutôt l'habitude depuis quelques semaines que cette fusion des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite n'entraîne pas une diminution drastique des moyens et des capacités puisque ce conseil municipal est double. Est-ce que vraiment sur la tribune des élus d'opposition nous avons une réelle et très forte diminution de leur espace de parole ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Vous imaginez bien que nous diminuons tous un peu la taille de l'espace qui nous est imparti.

Je crois que le groupe qui va perdre le plus de place est le groupe de la majorité pour faire de la place à tous puisqu'il y a davantage de groupes. Le sujet est là. On ne va pas mettre trois pages de tribune, cela n'aurait pas de sens. Donc pour pouvoir faire rentrer sur deux pages l'ensemble des groupes qui demain a priori seront plus nombreux quand nous aurons voté le règlement intérieur nous risquons d'avoir des diminutions pour les deux principaux groupes, d'abord et avant tout pour le groupe majoritaire et ensuite pour votre groupe, même si nous avons eu l'information un peu tardive que finalement vous aviez un nouvel élu qui venait entrer au sein du groupe, ce qui reverra sans doute le mode de calcul.

Je vous propose de discuter de tout cela en commission de préparation du règlement intérieur. Tout cela sera voté lors du prochain conseil municipal dans le règlement intérieur et je vous propose une réunion des présidents de groupes pour travailler ensemble sur la rédaction de ce règlement intérieur.

On va dire que là non seulement nous nous y sommes pris un peu tardivement mais, de toute façon, ce mode de calcul ne sera sans doute pas repris ou sera modifié par le règlement intérieur.

Bonne soirée à toutes et tous. Merci.

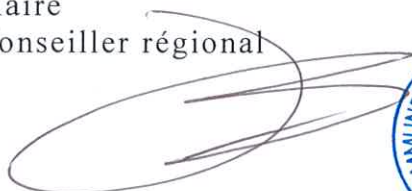
La séance est levée à 20 heures 58.

Procès-verbal envoyé aux élus le 27/02/2024

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 12/03/2024

Procès-verbal mis en ligne le 15/03/2024

Monsieur Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional



Le secrétaire de séance
Monsieur Michel BAARSCH

